

DEPARTEMENT
de Maine-et-Loire
ARRONDISSEMENT
d'ANGERS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE de
**MORANNES SUR
SARTHE -
DAUMERAY**

Séance du LUNDI 27 MARS 2023

Le 27 mars 2023 à 19h30, le conseil municipal de MORANNES SUR SARTHE – DAUMERAY s'est réuni dans la salle du conseil sous la présidence de Monsieur Jean-Marie CARDOEN, Maire.

Convocation du 21 mars 2023 – Nombre de membres 29 – Présents 24

Étaient présents Mesdames et Messieurs :

DAVY Jean-Luc, Maire délégué de DAUMERAY et adjoint,
LECOURT Sylvie, Maire déléguée de CHEMIRÉ SUR SARTHE et adjointe,
ATANI Béatrice, LEDERNET Christian, DIARD Françoise, CHERBONNIER Noël, CHERRÉ Christelle, GUÉRY Louis, LECHERF-VANDERHAEGEN Catherine, BONNAVENTURE Mickaël, adjoints,
CLÉMOT Dany, DELUK – de BUYSSCHER Véronique, de MIEULLE Roger, de RICHEMONT Xavier, ETOURNEAU Patrice, FREULON Véronique, GUITTON Sébastien, HUMEAU Emmanuelle, LANGLAIS Hélène, LETHIELLEUX Joëlle, MARTIN Denis, MOGUET Françoise, THIBAUT Jean-Paul, conseillers municipaux.

Absents ayant donné procuration : Néant.

Absents excusés : SIMON Emmanuel,

Absents : ALLARD Mickaël, DUPUIS Virginie, FRESNEAU Eric, RENAULT Alexandra

Secrétaire de Séance : GUÉRY Louis.

DCM N° 2023 – 020: AFFECTATION DES RESULTATS DE CLOTURE 2022 – BUDGET ANNEXE IRRIGATION DE LA COMMUNE DE MORANNES SUR SARTHE - DAUMERAY

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Béatrice ATANI, adjointe au Maire.

Madame ATANI présente les résultats de l'exercice 2022 se rapportant au BUDGET ANNEXE IRRIGATION de la commune de MORANNES SUR SARTHE - DAUMERAY :

FONCTIONNEMENT:

- résultat de clôture de l'exercice: Déficit de 2.792,98 €.

INVESTISSEMENT:

- résultat de clôture de l'exercice : Excédent de 0,09 €.

Conformément à l'instruction budgétaire M14 Madame ATANI Béatrice propose d'affecter la totalité du déficit de fonctionnement de 2022 soit 2.792,98 € au compte déficit antérieur reporté (art 002) de la section de fonctionnement dès le budget primitif 2023.

L'excédent total d'investissement d'un montant de 0,09 € sera automatiquement repris au compte excédent antérieur reporté de la section d'investissement du budget primitif 2023.

Mme Emmanuelle HUMEAU et M. Roger DE MIEULLE étant soit utilisateurs soit appartenant à la famille d'utilisateurs du réseau actuel quittent la salle durant le vote.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'affecter les excédents de clôture selon les conditions ci-dessus définies.

Les conseillères et conseillers ayant quitté la salle sont invités à reprendre leur place.

La présente délibération sera déposée en préfecture et ampliation transmise à Monsieur le Trésorier de BAUGÉ.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,

Et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme,

Le Maire,



Jean-Marie CARDOEN.

Accusé de réception en préfecture
049-200064566-20230327-DCM2023-020-DE
Date de télétransmission : 31/03/2023
Date de réception préfecture : 31/03/2023